

Citeo et sa filiale Adelphe continuent de faciliter le geste de tri des Français grâce à une nouvelle Info-tri harmonisée pour tous les emballages ménagers et les papiers

Plus de 8 Français sur 10 ayant testé en conditions réelles ce nouveau marquage le jugent utile et 75% estiment qu'il incite à trier

Tout juste validée par les pouvoirs publics, cette nouvelle Info-tri devra figurer sur tous les emballages ménagers et papiers graphiques à partir du 1^{er} janvier 2022 et au plus tard le 9 mars 2023. Fruit d'un travail de deux ans, mené en anticipation du déploiement de la simplification du geste de tri, cette nouvelle signalétique a été conçue sur la base d'échanges avec les entreprises et de tests consommateurs. L'objectif : faciliter le geste de tri de chacun tout en tenant compte des contraintes industrielles des entreprises qui mettent en marché les emballages ménagers et les papiers graphiques.

Créée en 2012 par Citeo afin de répondre au besoin d'information des Français au moment de trier leurs emballages, l'Info-tri évolue en même temps que le tri se simplifie progressivement en France. Depuis janvier 2021, plus de 50% des Français peuvent trier tous leurs emballages et papiers, sans exception. La loi Agec prévoyant une harmonisation des règles de tri indiquées sur les emballages et papiers une fois ce seuil atteint, ceux-ci porteront désormais, au fur et à mesure de leur mise en marché, la nouvelle Info-tri indiquant de déposer l'ensemble des emballages dans le bac ou conteneur de tri.

18 mois de tests consommateurs pour un travail de fond au service de la simplification du geste de tri

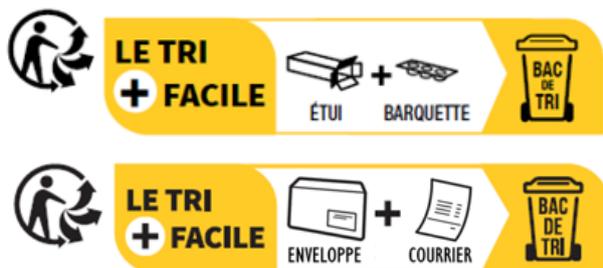
L'approche adoptée pour créer cette nouvelle signalétique visait à répondre à trois enjeux essentiels : allier la conformité réglementaire (respect des exigences de la loi Agec), l'efficacité (compréhension et incitation pour les consommateurs) et la simplicité (mise en œuvre pour les metteurs en marché).

Pour concevoir et produire une information utile et efficace, Citeo a construit son approche sur une analyse de la perception et de la compréhension par les Français des allégations environnementales sur l'emballage. Citeo s'est notamment appuyé sur une étude conduite dès novembre 2019 auprès de 1250 consommateurs en situation d'achat¹. En parallèle, Citeo et sa filiale Adelphe ont activement travaillé en concertation avec les entreprises et fédérations professionnelles afin de construire une signalétique qui intègre leurs contraintes opérationnelles et réponde à leurs différentes situations de mise en marché (France et export).

Ce travail a été soumis à 3 vagues de tests conduits entre juillet 2020 et juin 2021 auprès de plus de 3 000 consommateurs déjà concernés par la simplification du geste de tri. Il en ressort que l'Info-tri leur est utile (82%), qu'elle donne confiance (88%) et qu'elle les incite à trier (75%). Il a également fait l'objet d'une concertation avec les autres sociétés agréées sur la filière emballages ménagers en vue de proposer une signalétique commune, qui fasse repère pour les consommateurs.

¹ Citeo/Action Plus Shopper Research, Etude « Allégations sur l'emballage » conduite entre novembre 2019 et février 2020 auprès de 1 250 shoppers des circuits hypermarchés, supermarchés, proximi, magasins bio et drive.

Exemples de deux déclinaisons de la nouvelle Info-tri pour les emballages et les papiers graphiques



Une réponse adaptée aux attentes des consommateurs vis-à-vis des industriels

Le besoin de consommation responsable s'est renforcé avec la crise sanitaire : la majorité des Français déclarent avoir significativement intégré l'impact environnemental dans leur acte d'achat². Les consommateurs attendent ainsi des informations claires et lisibles sur les caractéristiques environnementales des produits qu'ils achètent. La présence d'une règle de tri sur l'emballage est importante pour 79% des consommateurs et 64% d'entre eux déclarent qu'elle pourrait les inciter à choisir un produit plutôt qu'un autre produit comparable lors de l'achat³.

« Avec cette nouvelle information consommateur développée notamment par Citeo, avec les entreprises, nous apportons des consignes claires, précises, qui donnent confiance dans le geste de tri pour optimiser les performances de recyclage. »

Elodie Bernadi-Menu, directrice RSE & Développement durable de L'Oréal France

Pour accompagner au mieux les industriels à mettre en place cette nouvelle Info-tri et ainsi répondre aux attentes des Français, Citeo a mis en place un plan de soutien aux entreprises dans la mise en œuvre de ce dispositif. Il consiste en une série de webinaires, un LinkedIn Live, un forum de discussion et des modules de e-learning visant à répondre aux interrogations des entreprises et anticiper leurs besoins face à cette nouvelle obligation.

A noter : cette nouvelle obligation s'applique à l'ensemble des entreprises, qui pourront bénéficier d'un délai supplémentaire de 6 mois au titre de l'écoulement de leurs stocks d'emballages et de papiers fabriqués ou importés avant le 09/09/2022.

Rappel : la simplification du geste de tri, un levier efficace pour systématiser le geste de tri et recycler plus nos emballages ménagers

- **Systématiser le geste de tri permet de collecter plus d'emballages ménagers déjà recyclés.** Alors que 4 Français sur 5 continuent d'exprimer des doutes au moment de trier leurs emballages, la simplification du geste de tri contribue à systématiser le geste de tri et éviter que des matériaux recyclables soient jetés dans le bac d'ordures ménagères. Dans les villes où le tri est simplifié, on recycle 3,6 kg d'emballages légers de plus par an et par habitant que dans les autres villes, dont 2,5 kg d'emballages en plastique supplémentaires.
- **Collecter de nouveaux emballages plastiques permet de développer des filières de recyclage à grande échelle pour les matériaux peu ou pas recyclés (PS, PET opaque...).** Concrètement, un emballage nouvellement collecté est trié dans un centre adapté pour être livré aux entreprises du recyclage disposant déjà de débouchés ou menant des projets de R&D. Le développement de nouvelles filières et, *in fine*, la progression du recyclage repose sur cette indispensable massification. Ces filières vont par ailleurs fournir de nouvelles matières recyclées et donc de nouvelles possibilités d'éco-conception pour les fabricants d'emballages.

² Observatoire de la consommation responsable, L'Obsoco x Citeo 2020

³ Citeo/Action Plus Shopper Research, Etude « Allégations sur l'emballage » conduite entre novembre 2019 et février 2020 auprès de 1 250 shoppers des circuits hypermarchés, supermarchés, proximi, magasins bio et drive

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 11 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 68 % des emballages ménagers et 60,5 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

Contacts presse

Citeo – Olivia Retali
olivia.retali@citeo.fr
06.42.82.81.74

Agence Maarc – Pauline Carde
pauline.carde@maarc.fr
06.32.03.22.55